



2018 Perfect Home Makeover Contest

Contest Rules and Regulations

1. CONTEST SPONSOR: Park'N Fly Canada.
2. CONTEST PERIOD: The Contest begins at 12:01AM (ET) on February 15, 2018 and closes at 11:59PM (ET) on March 31, 2018 (the "Contest Period").
 - A) HOW TO ENTER – BALLOT ENTRIES: Contest is open to all resident of Canada including Quebec over the age of 18 years. Entrants must visit the contest webpage at www.parknfly.ca/homemakeover, click enter and complete the entry form. One entry per email address is permitted throughout the duration of the Contest Period.
 - B) HOW TO ENTER – BONUS ENTRIES: 1 (one) bonus entry will be awarded to CAA Members that use their Member card at checkout at participating Park'N Fly locations. One bonus entry will be awarded per CAA Member per transaction. CAA Members are required to complete a transaction at a participating Park'N Fly location during the contest period. CAA Members must present their CAA Membership card at time of checkout. CAA Members are automatically entered. Participating locations: Toronto Valet, Toronto Self Park, Winnipeg Valet, Winnipeg Self Park, Edmonton Self Park, Halifax Self Park, Ottawa Self Park, Vancouver Valet. CAA Quebec is excluded from the automatic bonus entry portion of the contest as Park'N Fly does not have a partnership with this club. No purchase required, see section D.
 - C) HOW TO ENTER - NO PURCHASE REQUIRED: For entry without purchase, send your name, complete mailing address, phone number in a self-addressed stamped envelope to: Home Makeover Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. All purchase entries must be received by March 31, 2018 at 5:00 pm (ET).
 - D) HOW TO ENTER – BONUS ENTRY NO PURCHASE REQUIRED: For bonus entry without purchase, send your name, complete mailing address, phone number and CAA Member number in a self-addressed stamped envelope to: CAA - Home Makeover Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. All purchase entries must be received by March 31, 2018 at 5:00 pm (ET).
 - E) PRIZES: There is 1 (one) Grand Prize available to be won. The grand prize winner will receive a 2-hour in-home colour consultation (valued at \$300 CAD); 60 hours of painting service (valued at \$2,700 CAD) and \$1,000 CAD in Dulux paints and supplies. Maximum retail value of the home makeover is \$4,000.00 CAD. There are 2 (two) Secondary Prizes available to be won, each consisting of one 8-day Park'N Fly certificate. Park'N Fly certificate will be valid at the Park'N Fly facility closest to the winners' residence. Approximate value of 1 (one) 8-day Park'N Fly certificate is \$120.00 CAD.
 - F) Hand drawn or mechanically reproduced facsimiles will not be accepted as a form of entry.
3. CONDITIONS ATTACHED TO THE PRIZE:
 - I. The prize cannot be exchanged, transferred or substituted for cash.
 - II. Winner selection: The grand prize and secondary winners will be randomly drawn from all ballot and automatic entries submitted or occurred between the periods of February 15 and March 31, 2018. Draw date will take place at the Park'N Fly office located at 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9 on April 5, 2018 at 11:00 AM (EST). Odds of winning depend on

number of eligible entries during the contest period.

- III. The Grand Prize and Secondary Prizes will be awarded as outlined in section 2, E; Prizes. All services, appointments, consultations will be scheduled with the contest winner directly.
 - IV. Local contractors and designers are chosen by the contest sponsor and/or partner. Contest Sponsor reserves the exclusive right to hire all designers, consultants and contractors. All third-party designers, consultants and contractors will be legally bonded and insured.
 - V. Home makeover prize must be accepted and entire painting project must be completed in full by September 30, 2018. Failure to comply will result in forfeiting the Grand Prize.
 - VI. Parking certificate includes applicable taxes. Extra day rates and associated taxes are applicable on unpaid days beyond the number of complimentary days. Charge begins at time of check in and is based on a minimum 24-hour period. No refunds of exchanges on unused portions. Unused portions cannot be redeemed for cash. Certificate must be presented at check out to receive this offer. Valid only for parking charges. Cannot be combined with any other Park'N Fly offer. Blackout dates may apply. Parking certificate must be redeemed one year from the date of issuance.
 - VII. Prize must be accepted as provided. Prize cannot be used in conjunction with any other promotion or offer, may not be separated, and must be accepted as awarded. Cash equivalent substitution will not be available, nor can it be transferred to another person.
 - VIII. CAA Membership must be in good standing at time of contest draw to be eligible to win.
4. HOW TO WIN: To be declared a winner of the Grand Prize, selected entrants must first correctly answer, unaided, a time-limited, mathematical skill-testing question, posed by telephone or email at a mutually convenient time. Eligible entrants providing an incorrect answer will no longer be eligible to win a prize in this contest. In addition, before being declared ~~one of~~ the winners of the Grand Prize, the winner will be required to sign a standard Release and Indemnity Form specific to the Grand Prize confirming understanding, compliance with and acceptance of the contest rules and acceptance of the Grand Prize as awarded along with a release of all liability satisfactory to the Contest Sponsor(s) and return the signed form to the Contest Sponsor.
 5. ELIGIBILITY: Contest is open only to residents of Canada. Entrants must be over the age of 18 years on the contest draw date. Employees, immediate family and household members of such employees of the Contest Sponsor and any of their respective affiliates and advertising and promotional agencies are excluded from the Contest. This includes Park'N Fly Canada, PPG Architectural Coatings, CAA, as well as the Contest Sponsor's respective subsidiaries, affiliates, divisions, partners, suppliers, printers, distributors and advertising agencies and immediate families and household members. In these rules, immediate family is defined as spouse, domestic partner, children, siblings, parents and in-laws.
 6. CONDITIONS OF ENTRY: Entrants (i) acknowledge compliance with these Official Rules including all eligibility requirements and, (ii) agree to be bound by the decisions of the Contest Judges, made in their sole discretion, which shall be final and binding in all matters relating to the Contest. Entrants who have not complied with these Official Rules will be disqualified.
 7. LIABILITY: Entrants and/or winners assume liability for injuries caused, or claimed to be caused by participating in the Contest, or by the acceptance, possession, or use of any prize awarded, including but not limited to claims/damages for personal injury, or property damage.
 8. LIABILTIY: Entrants and/or winners agree to waive any and all claims against the Contest Sponsor and/or any of its agents and release the Contest Sponsor and any of its agents from all liability from injury, property damage or any other loss sustained by the entrant and/or winner as a result of participation in the Contest due to cause whatsoever, including negligence, or duty of care by the Contest Sponsor and/or any of its agents.
 9. PRIZE ACCEPTANCE: By accepting the prize, the winner consents to the contest organizers publishing or announcing the Prize winner's name, photograph(s), and in-home before and after home makeover photograph(s) in future publicity, without permission or compensation. By entering

this contest, the Grand Prize winner consents to the unlimited reproduction, publication use and distribution of photographs by CAA, Dulux and/or Park'N Fly in all forms and media, and in all manners including advertising, trade, display, editorial, art, advertisements, video production, exhibitions, social media and website content.

10. **RELEASES:** By entering this contest, entrants confirm that they have read and understood these Rules. Entrants also agree, should they become an eligible winner, that they will sign a Declaration of Compliance with the Rules, and a release form releasing the Contest Sponsor and any respective affiliates, parents, subsidiaries, directors, officers, employees, agents and advertising and promotional agencies (collectively, the Releases), from any and all claims or liability of any kind arising from or in connection with this contest or a prize, including, without limitation, claims or liability in connection with the acceptance, use or misuse of the prize as awarded. All documents must be completed and returned within the period noted on those documents or the prize may be forfeited.
11. **DISCLAIMER:** a) All entries become the property of the Contest Sponsor, who shall have no liability for lost, stolen, late, damaged or misdirected entries; for any failure of the website during the promotional period; for any problems or technical malfunction of any telephone network or lines, computer online systems, servers, access providers, computer equipment or software; for failure of any e-mail or entry to be received by the Contest Sponsor for any reason including, without limitation, on account of technical problems or traffic congestion on the Internet or any website, or any combination thereof; or for any injury or damage to an entrant's or any other person's computer related to or resulting from participation or downloading any material in the contest. All entries are subject to verification and will be declared invalid if they are ineligible, incomplete, forged, falsified, altered or tampered with in anyway.
12. **DISCLOSURES:** Any attempt by an entrant or other individual, to deliberately damage any website or undermine the legitimate operation of the Contest, including but not limited to any fraudulent claims, could be in violation of both criminal and civil laws. Should such an attempt be made, the Contest Sponsor reserves the right to seek remedies and damages from any such individual, to the fullest extent permitted by law, including criminal prosecution. Participant engaging in any of the foregoing activities will be disqualified and will forfeit any prize won.
13. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of entrant and Contest Sponsor in connection with the Contest, shall be governed by, and construed in accordance with, the substantive laws of the Province of Ontario without regard to Ontario conflicts of law principles. All entrants consent to the jurisdiction and venue of the Province of Ontario.
14. The invalidity or unenforceability of any provision of these Official Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. In the event that any provision is determined to be invalid or otherwise unenforceable or illegal, these Official Rules shall otherwise remain in effect and shall be construed in accordance with their terms as if the invalid or illegal provision were not contained herein. In particular, Contest Sponsor's employees are not authorized to waive, modify or amend any provision or provisions of these Official Rules in any manner whatsoever.
15. Personal information collected from entrants will be used by the Contest Sponsor for the purpose of administering the Contest. Contest Sponsor will not sell, share or otherwise disclose personal information of entrants with third parties, other than to third parties engaged by Contest Sponsor to fulfill the above purposes or as permitted or required by law. By providing your information and opting-in at the Contest website, Contest Sponsor may provide you with information relating to new and existing products, coupons, product sampling, and news regarding upcoming promotions. By entering the Contest, entrant consents to the manner of collection, use and disclosure of personal information as set out in the Contest Sponsor's Privacy Policy available at www.parknfly.ca/Privacy-Policy.aspx.
16. Contest Rules and Regulations and the decisions of the Contest judges as selected by the Contest Sponsor are final. All survey feedback submitted become the property of the Contest Sponsor without payment of any compensation in addition to the prize award to successful entrants.
17. Sponsor retains the right, in its absolute discretion, to make substitutions of equivalent kind or value in the event of the unavailability of any component of the selected prize for any reason whatsoever.

18. **MODIFICATION OF THE CONTEST:** The contest organizers reserve the right, at their sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend this contest, in whole or in part, should an event or any human intervention occur that could alter or affect the management, security, impartiality or operation of the contest as provided for herein, subject to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, if required. If fraud, technical failures including any network server or hardware failure, viruses, bugs, errors in programming, or any other errors or other causes beyond the control of the corrupt or threaten to corrupt the administration, integrity or security of the contest or if any other factor interferes with the conduct of this Contest as contemplated by these Official Rules, or for any other reason at the sole discretion of the Contest Sponsor.

19. **DISPUTE:** For Quebec residents, disputes about the organization or conduct of a promotional contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Disputes regarding the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purposes of helping the parties reach a settlement.

20. **Official Rules:**

For a copy of the Official Rules, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by March 25, 2018 at 11:59PM (ET).

21. **Official Rules & Names of Winners:**

To obtain the names of the Official Winner, send a self-addressed stamped envelope to: Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Requests must be received by April 30, 2018 at 11:59PM (ET).



Concours 2018 Superbe rénovation de maison

Règles et règlements du concours

1. **COMMANDITAIRE DU CONCOURS:** Park'N Fly Canada.
2. **PÉRIODE DU CONCOURS:** Le concours débute à minuit une (HE) le 15 février 2018 et se terminera à 23 h 59 (HE) le 31 mars 2018 (la « Période du Concours »).
 - A) **COMMENT PARTICIPER – BULLETINS D'INSCRIPTION:** Le concours est ouvert à tous les résidents du Canada y compris les résidents du Québec âgés de plus de 18 ans. Les participants doivent visiter la page Web du concours à www.parknfly.ca/homemakeover et remplir le formulaire d'inscription. Une seule inscription par adresse de courriel est permise pendant toute la « Période du Concours ».
 - B) **COMMENT PARTICIPER – INSCRIPTION EN BONUS:** 1 (une) inscription en bonus sera accordée aux membres CAA utilisant leur carte de membre au moment de payer aux emplacements participants de Park'N Fly. Une inscription en bonus sera accordée à chaque membre CAA, pour chaque transaction. Les membres CAA doivent compléter une transaction à un emplacement participant de Park'N Fly durant la « Période du Concours ». Les membres CAA doivent présenter leur carte de membre CAA au moment de payer. Les membres CAA sont automatiquement inscrits. Les emplacements participants: le stationnement Valet de Toronto, le

stationnement Libre-service de Toronto, le stationnement Valet de Winnipeg, le stationnement Libre-service de Winnipeg, le stationnement Libre-service d'Edmonton, le stationnement Libre-service d'Halifax, le stationnement Libre-service d'Ottawa et le stationnement Valet de Vancouver. Le CAA du Québec est exclu de la partie des inscriptions en bonus du concours puisque Park'N Fly n'a aucun partenariat avec ce club. Aucun achat requis, voir la section D.

- C) COMMENT PARTICIPER – AUCUN ACHAT REQUIS: pour une inscription sans achat, faire parvenir votre nom, votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone dans une enveloppe affranchie et adressée à : Home Makeover Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Toutes les inscriptions doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2018 à 17 h 00 (HE).
- D) COMMENT PARTICIPER – INSCRIPTION EN BONUS SANS ACHAT REQUIS: pour une inscription en bonus sans achat faire parvenir votre nom, votre adresse postale complète, votre numéro de téléphone et votre numéro de membre CAA dans une enveloppe affranchie et adressée à : CAA- Home Makeover Contest, C/O Park'N Fly, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Toutes les inscriptions doivent être reçues au plus tard le 31 mars 2018 à 17 h 00 (HE).
- E) PRIX: il y a 1 (un) « Grand Prix » à gagner. Le gagnant du « Grand Prix » recevra une consultation en choix de couleurs de 2 heures à domicile (d'une valeur de 300 \$ CAN), 60 heures de service de peintre (d'une valeur de 2,700 \$ CAN) et 1,000 \$ CAN en fournitures et peinture Dulux. La valeur maximale au détail de la rénovation est de 4,000 \$ CAN. Il y a deux (2) prix secondaires à gagner, chacun consistant en un certificat Park'N Fly de 8 jours. Le certificat de Park'N Fly sera valide à l'emplacement de Park'N Fly le plus proche de la résidence du gagnant. La valeur approximative d'un (1) certificat de 8 jours de Park'N Fly est de 120 \$ CAN.
- F) Les fac-similés reproduits à la main ou mécaniquement ne seront pas acceptés en tant que formulaire d'inscription.

3. CONDITIONS ATTACHÉES AU PRIX:

- I. Le prix ne peut être échangé, transféré ou substitué contre de l'argent.
- II. Sélection du gagnant: les gagnants du « Grand Prix » et des prix secondaires seront choisis au hasard parmi tous les bulletins et les inscriptions automatiques soumises ou effectuées entre le 15 février et le 31 mars 2018. La date du tirage aura lieu au bureau de Park'N Fly situé au 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9, le 5 avril 2018 à 11 h 00 (HNE). Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles pendant la « Période du Concours ».
- III. Le « Grand Prix » et les prix secondaires seront attribués conformément à la section 2, E; Prix. Tous les services, rendez-vous et les consultations seront programmés directement avec le gagnant du concours.
- IV. Les entrepreneurs et les concepteurs locaux sont choisis par le commanditaire et/ou le partenaire du concours. Le commanditaire du concours se réserve le droit exclusif d'embaucher tous les concepteurs, consultants et entrepreneurs. Tous les concepteurs, consultants et entrepreneurs tiers seront légalement cautionnés et assurés.
- V. Le prix de rénovation de maison doit être accepté et l'ensemble du projet de peinture doit être terminé au plus tard le 30 septembre 2018. Le non-respect entraînera la perte du Grand Prix.
- VI. Le certificat de stationnement comprend les taxes applicables. Les tarifs journaliers et les taxes associées s'appliquent aux jours non payés au-delà du nombre de jours gratuits. Les frais commencent au moment de l'enregistrement et sont basés sur une période minimale de 24 heures. Aucun remboursement ou échange sur les portions inutilisées. Les portions inutilisées ne peuvent être échangées contre de l'argent. Le certificat doit être présenté au moment de payer pour obtenir cette offre. Valable uniquement pour les frais de stationnement. Ne peut être jumelé à aucune autre offre Park'N Fly. Des dates de restriction peuvent s'appliquer. Le certificat de stationnement doit être échangé un an après la date d'émission.

- VII. Le prix doit être accepté tel qu'attribué. Le prix ne peut être combiné conjointement avec toute autre promotion ou offre, ne peut être séparé et doit être accepté tel qu'attribué. La substitution équivalente en espèces ne sera pas disponible et ne peut être transférée à une autre personne.
- VIII. L'adhésion à la CAA doit être en règle au moment du tirage au sort pour être admissible à gagner.
4. **COMMENT GAGNER:** Pour être déclaré gagnant du Grand Prix, les participants sélectionnés doivent d'abord répondre correctement, sans aide et dans un temps limité, à une question d'habileté mathématique, posée par téléphone ou par courriel, à un moment mutuellement convenu. Les participants admissibles fournissant une réponse incorrecte ne seront plus admissibles à gagner un prix dans ce concours. De plus, avant d'être déclaré gagnant du Grand Prix, le gagnant devra retourner un formulaire signé de renonciation et d'indemnisation standard spécifique au Grand Prix, confirmant la compréhension, le respect et l'acceptation des règlements du concours ainsi que l'acceptation du Grand Prix tel qu'attribué accompagné d'une décharge de toute responsabilité satisfaisante pour le (s) commanditaire (s) du concours.
 5. **ADMISSIBILITÉ:** Le concours est ouvert seulement aux résidents du Canada. Les participants doivent être âgés de plus de 18 ans à la date du tirage du concours. Les employés, la famille immédiate et les membres de la maisonnée de tels employés du commanditaire du concours et ainsi que les sociétés affiliées, les agences de publicité et promotionnelles sont exclus du concours. Ceci inclut Park'N Fly Canada, PPG Architectural Coatings, CAA ainsi que les filiales, les sociétés affiliées, les divisions, les partenaires, les fournisseurs, les imprimeurs, les distributeurs et les agences de publicité, la famille immédiate et les membres de la maisonnée du commanditaire du concours. Dans ces règles, la famille immédiate est définie comme le(la) conjoint(e), le partenaire domestique, les enfants, les frères et sœurs, les parents et la belle-famille.
 6. **CONDITIONS D'INSCRIPTION:** Les participants (i) reconnaissent la conformité avec ces règlements officiels, y compris toutes les exigences d'admissibilité et, (ii) acceptent d'être liés par les décisions des juges du concours, prises à leur seule discrétion, lesquelles seront définitives et liées à tout ce qui concerne le concours. Les participants qui ne se seront pas conformés à ces règlements officiels pourront être disqualifiés.
 7. **RESPONSABILITÉ:** Les participants et/ou les gagnants assument la responsabilité pour les blessures causées ou prétendues causées par la participation au concours ou par l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix attribué, y compris mais non limité aux réclamations/dommages pour blessure personnel ou dommage matériel.
 8. **RESPONSABILITÉ:** Les participants et/ou les gagnants acceptent de renoncer à toute réclamation contre le commanditaire du concours et/ou l'un de ses agents et dégagent le commanditaire du concours et ses agents de toute responsabilité en cas de blessures, de dommages matériels ou de toute perte subie par le participant et/ou le gagnant à la suite de la participation au concours, pour quelque cause que ce soit, y compris la négligence ou le devoir de diligence du commanditaire du concours et/ou de l'un de ses agents.
 9. **ACCEPTATION DES PRIX:** En acceptant le prix, le gagnant consent à ce que les organisateurs du concours publient ou annoncent le nom du gagnant du Prix, sa (ses) photographie(s), et à domicile avant et après les photographies de la rénovation, sans sa permission ou compensation. En participant à ce concours, le gagnant du « Grand Prix » consent à la reproduction illimitée, à l'utilisation et à la distribution de photographies par CAA, Dulux et/ou Park'N Fly, dans tous les formats et médias et de toutes sortes y compris la publicité, commerce, affichage, éditorial, art, annonces, production de vidéo, expositions, médias sociaux et contenu de sites Web.
 10. **DÉCHARGES:** En participant à ce concours, les participants confirment avoir lu et compris ces règlements. Les participants acceptent également que s'ils devenaient un gagnant admissible, qu'ils signeraient une déclaration de conformité aux règlements et un formulaire de décharge libérant le commanditaire du concours, ses affiliés, parents, filiales, administrateurs, dirigeants, employés, agents et ses agences de publicité et de promotion (collectivement, les Décharges), de toute réclamation ou responsabilité de toute nature découlant de ou en relation avec ce concours ou un prix, y compris, sans limitation, les réclamations ou les responsabilités en relation avec l'acceptation,

l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix attribué. Tous les documents doivent être remplis et retournés dans les délais indiqués dans ces documents, faute de quoi le prix pourra être annulé.

11. **AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ:** a) Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire du concours, qui n'aura aucune responsabilité à l'égard des participations perdues, volées, en retard, endommagées ou mal acheminées; pour toute défaillance du site pendant la période promotionnelle; pour tout problème ou défaillance technique de tout réseau ou ligne téléphonique, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique ou de logiciels; en cas d'échec de la réception d'un courriel ou d'une participation par le commanditaire du concours pour quelque raison que ce soit, y compris, sans limitation, en raison de problèmes techniques ou d'embouteillages sur Internet ou tout site Web, ou toute combinaison de ces facteurs; ou pour toute blessure ou tout dommage à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne liée à ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel dans le cadre du concours. Toutes les participations sont sujettes à vérification et seront déclarées invalides si elles sont inadmissibles, incomplètes, contrefaites, falsifiées, altérées ou trafiquées de quelque manière que ce soit.
12. **DIVULGATIONS:** Toute tentative d'un participant ou d'une autre personne d'endommager délibérément un site Web ou de nuire au fonctionnement légitime du concours, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation frauduleuse, constitue une violation des lois criminelles et civiles. Si jamais une telle tentative est faite, le commanditaire du concours se réserve le droit de demander des réparations et des dommages-intérêts à toute personne, dans toute la mesure permise par la loi, y compris des poursuites criminelles. Le participant à l'une des activités précédentes sera disqualifié et perdra tout prix gagné.
13. Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces règlements officiels, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire du concours dans le cadre du concours, seront régis et interprétés conformément aux lois substantielles de la province de l'Ontario sans tenir compte des principes de conflits de lois de l'Ontario. Tous les participants acceptent la juridiction et le lieu de la province de l'Ontario.
14. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présents règlements officiels n'a aucune incidence sur la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Dans l'éventualité où des dispositions seraient jugées invalides, inapplicables ou illégales, les présents règlements officiels demeureraient en vigueur et seraient interprétés conformément à leurs modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue dans les présentes. En particulier, les employés du commanditaire du concours ne sont pas autorisés à renoncer, modifier ou amender toute disposition ou dispositions du présent règlement officiel de quelque manière que ce soit.
15. Les renseignements personnels recueillis auprès des participants seront utilisés par le commanditaire du concours dans le but d'administrer le concours. Le commanditaire du concours ne vendra, ne partagera, ni ne divulguera autrement les renseignements personnels des participants avec des tiers autres que les tiers embauchés par le commanditaire du concours pour réaliser les buts mentionnés ci-haut ou tel que permis ou requis par la loi. En fournissant vos renseignements et en entrant dans le site Web du concours, vous permettez au commanditaire du concours de vous faire parvenir des informations concernant des produits existants ou de nouveaux produits, des coupons, des échantillons et des nouvelles sur les promotions à venir. En s'inscrivant au concours, les participants consentent à la façon de recueillir, utiliser et divulguer les renseignements personnels conformément aux politiques de confidentialité du commanditaire du concours disponibles à www.parknfly.ca/Privacy-Policy.aspx.
16. Les règles et règlements du concours ainsi que les décisions des juges du concours, tels que choisis par le commanditaire du concours, sont finales. Toutes les idées soumises deviennent la propriété du commanditaire du concours sans paiement de compensation en plus de l'attribution du prix aux participants retenus.
17. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de faire des substitutions de nature ou de valeur équivalente en cas d'indisponibilité, pour quelque raison que ce soit, d'un élément du prix sélectionné.
18. **MODIFICATION DU CONCOURS:** Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur seule

discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre ce concours, en tout ou en partie, en cas d'événement ou d'intervention humaine susceptible d'altérer ou de compromettre la gestion, la sécurité, l'impartialité ou l'exploitation du concours tel que prévu aux présentes et sujet à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si requis. En cas de fraude, de pannes techniques incluant toute défaillance du serveur ou de matériel informatique, de virus, de bogues, d'erreurs de programmation ou de toutes autres erreurs ou autres causes indépendantes du contrôle de la corruption ou de la menace de corruption de l'administration, de l'intégrité ou de la sécurité du concours ou tout autre facteur interférant avec le déroulement de ce concours tel que prévu dans ces règlements officiels ou pour toute autre raison à la seule discrétion du commanditaire du concours.

19. DIFFÉREND: Pour les résidents du Québec, les différends concernant l'organisation ou la tenue d'un concours promotionnel peuvent être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, afin d'obtenir une décision. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

20. Règlements officiels:

Pour obtenir un exemplaire des règlements officiels, faire parvenir une enveloppe préadressée et affranchie à : Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 25 mars 2018 à 11 h 59 (HE)

21. Les règlements officiels et les noms des gagnants:

Pour obtenir les noms des gagnants officiels, faire parvenir une enveloppe préadressée et affranchie à : Park'N Fly Canada, 5905 Campus Road, Mississauga, Ontario, L4V 1P9. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 avril 2018 à 11 h 59 (HE)